

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 477 858

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 04976

(54)

Présentoir à chaussures.

(51)

Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 F 7/08.

(22)

Date de dépôt..... 12 mars 1981.

(33) (32) (31)

Priorité revendiquée : EUA, 13 mars 1980, n° 06/129 845.

(41)

Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 38 du 18-9-1981.

(71)

Déposant : Société dite : ALLSOP, INC., résidant aux EUA.

(72)

Invention de : Ivor J. Allsop.

(73)

Titulaire : *Idem* (71)

(74)

Mandataire : Rinuy, Santarelli,
14, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris.

L'invention concerne un présentoir conçu en particulier pour porter des paires de chaussures qui sont elles-mêmes montées sur des tendeurs.

Depuis de nombreuses années, on présente communément les chaussures ou les bottes, dans les magasins de vente au détail, en les plaçant simplement sur une tablette horizontale qui est parfois inclinée pour offrir une meilleure vue des chaussures. Pour rendre plus attractive la présentation des chaussures, on a utilisé plus récemment des dispositifs au moyen desquels les chaussures sont fixées à des consoles de support qui, elles-mêmes, sont montées sur une colonne centrale. L'un de ces dispositifs, décrit dans le brevet des Etats-Unis d'Amérique n° 3 425 564, comprend une colonne centrale portant plusieurs jeux de consoles de fixation, espacées verticalement. Chaque paire de chaussures à présenter est montée ou fixée sur un bâti individuel de support de manière que les semelles des chaussures de chaque paire soient tournées l'une vers l'autre. Le bâti est ensuite placé entre deux consoles adjacentes verticalement de manière que chaque paire de chaussures s'étende vers l'extérieur de la colonne centrale, le bout de chaque chaussure étant tourné latéralement.

Un dispositif tout à fait analogue est décrit dans le brevet des Etats-Unis d'Amérique n° 3 958 695, et un dispositif du même type, décrit dans la demande de brevet des Etats-Unis d'Amérique n° 825 061, comporte une colonne centrale qui porte plusieurs glissières verticales. Plusieurs plateaux de support, espacés verticalement, comprennent chacun une extrémité intérieure de montage comportant deux lèvres latérales qui s'ajustent dans des rainures de la glissière. Une came peut être tournée afin de déplacer les lèvres vers l'extérieur pour les engager fermement à frottement dans les rainures de la glissière.

L'invention concerne donc un présentoir à chaussures dans lequel des consoles individuelles de support peuvent être très aisément montées sur une glissière correspondante et en être aussi aisément retirées, tout en pouvant être

maintenues fermement en place dans la glissière, à une distance convenable les unes des autres.

Le présentoir à chaussures selon l'invention comprend un élément de base qui présente une glissière comportant deux organes rainurés, tournés vers l'intérieur et face à face, et présentant des rainures correspondantes. Plusieurs consoles sont conçues pour être montées sur la glissière, chaque console comportant une extrémité intérieure de montage et une extrémité extérieure. Chaque console comprend deux bras espacés latéralement à son extrémité intérieure, et deux éléments de montage s'étendant latéralement, placés chacun sur un bras et destinés à s'engager chacun dans l'une, correspondante, des rainures. Les bras peuvent être comprimés élastiquement et latéralement l'un vers l'autre afin que les éléments de montage puissent être insérés dans les rainures.

Le présentoir selon l'invention comporte plusieurs entretoises destinées à être montées dans la glissière, entre des consoles adjacentes, afin de maintenir l'écartement approprié entre ces consoles. Les entretoises et les bras comportent des parties complémentaires de verrouillage pouvant prendre une position d'engagement et une position de dégagement. En position d'engagement, les parties de verrouillage maintiennent les bras dans les rainures.

Les entretoises comportent avantageusement des bords latéraux conçus pour s'emboîter dans les rainures et écartés l'un de l'autre d'une distance qui n'est que légèrement supérieure à celle comprise entre les organes rainurés. Ainsi, il est possible de mettre en place chaque entretoise dans les rainures en introduisant d'abord un bord totalement dans une rainure, puis en amenant le second bord en alignement avec la seconde rainure. Lorsque les parties de verrouillage sont en position d'engagement, les entretoises sont centrées dans les rainures de manière à être enclenchées fixement dans ces dernières.

Dans la forme préférée de réalisation, les parties de verrouillage comprennent des organes d'emboîtement à tenon et mortaise portés par les entretoises et les consoles.

Les parties de verrouillage de chaque entretoise sont avantageusement situées sur les zones supérieure et inférieure de cette entretoise afin que chaque console soit verrouillée dans sa position de montage, en des points supérieur et inférieur.

L'invention sera décrite plus en détail en regard des dessins annexés à titre d'exemple nullement limitatif et sur lesquels:

- . la figure 1 est une vue en perspective d'un tronçon supérieur du présentoir selon l'invention;
- . les figures 2, 3 et 4 sont des coupes transversales de la colonne du présentoir selon l'invention, montrant comment une console de support peut être enlevée de la colonne (ou mise en place sur la colonne);
- . la figure 5 est une élévation dans la direction de l'extrémité extérieure des consoles du présentoir représentées sur la figure 1;
- . les figures 6 et 7 sont des élévations montrant comment un tendeur de chaussure peut être monté sur le présentoir de l'invention;
- . la figure 8 est une élévation de l'une des consoles du présentoir selon l'invention; et
- . la figure 9 est une vue en bout, vers la base de la console de la figure 8, montrant, en trait mixte, deux entretoises dans leurs positions d'engagement et de verrouillage avec la console.

Les éléments principaux du présentoir selon l'invention comprennent une colonne verticale 10, plusieurs consoles allongées 12 de support et plusieurs éléments 14 d'entretoisement et de verrouillage. Les consoles 12 de support sont disposées en quatre groupes, les consoles 12 de chaque groupe étant espacées verticalement le long de la colonne 10. Pour plus de commodité de représentation, seules deux colonnes 12 d'un groupe sont montrées. La manière suivant laquelle les colonnes 12 de support coopèrent pour fixer au présentoir des tendeurs de chaussures sera décrite ci-après en regard des figures 6 et 7. Les éléments 14 d'entretoisement et de

verrouillage sont disposés entre les consoles 12 adjacentes verticalement et ils assument trois fonctions. Comme son nom l'indique, l'élément 14 sert d'abord à maintenir les consoles 12 écartées de distances convenables. Ensuite, 5 chaque élément 14 s'ajuste entre deux consoles 12 adjacentes de manière à les maintenir en position convenable de montage et d'enclenchement sur la colonne 10. Enfin, chaque élément 14 centre un tendeur de chaussure monté sur le présentoir.

10 La colonne 10 est de réalisation sensiblement tubulaire et elle est montée sur une embase convenable (non représentée). Elle comprend quatre plaques allongées 16 présentant chacune une surface 18 de montage tournée vers l'extérieur, les quatre surfaces 18 étant disposées symétriquement autour de la colonne 10 de manière à former entre elles des angles de 90°. Un profilé 20 est disposé le long du bord vertical extérieur de chaque surface 18 et présente une rainure 22. Chaque paire de profilés 20 associée à une surface 18 de montage constitue une glissière verticale permettant 15 20 le montage d'un groupe de consoles 12.

Chaque console 12 de support comporte une extrémité extérieure 24 et une extrémité intérieure 26 au moyen de laquelle elle est montée sur la colonne 10. Chaque console 12 est de forme allongée et comprend une plaque supérieure 28, des ailes latérales 30 et une partie intérieure 32 de 25 montage. La plaque 28 est configurée de manière à s'enclencher convenablement avec un tendeur 34 de chaussure monté sur elle. L'extrémité extérieure de chaque console 12 comporte deux saillies 36 tournées vers le haut et entre les- 30 quelles s'ajuste le tendeur 34 de chaussure.

La partie intérieure de la plaque supérieure 28 présente une fente allongée 38 qui divise cette partie intérieure de la console 12 en deux bras 40. La console 12 est réalisée en une matière plastique modérément élastique qui, 35 avec la fente 38, permet aux deux bras 40 d'être rapprochés élastiquement l'un de l'autre, l'élasticité de ces bras 40 les ramenant vers l'extérieur à leur écartement normal.

La partie 32 de montage comprend deux brides 42 de montage s'étendant latéralement et montées chacune sur un bord intérieur d'un bras correspondant 40, sur le côté extérieur, les brides étant destinées à s'emboîter dans les rainures correspondantes 22. Chaque bras 40 comporte, à son extrémité intérieure de montage, une plaque 44 de renfort qui est située légèrement en avant de la bride correspondante 42 de montage. Le bord intérieur latéral de chaque plaque 44 comporte une aile 46 de renfort.

Les figures 5 à 9 représentent les éléments 14 d'entretoisement et de verrouillage. Chaque élément 14 se présente sous la forme d'une plaque à peu près rectangulaire et ses bords latéraux 48 sont destinés à s'emboîter dans des rainures correspondantes 22. La face extérieure de chaque élément 14 comporte un organe 50 de positionnement qui présente des faces inclinées 50a et une rainure centrale 50b de manière que sa configuration particulière lui permette de s'enclencher avec un élément correspondant de la partie de base (non représentée pour plus de clarté) du tendeur 34 de chaussure. Ainsi, lorsque le tendeur 34 est monté entre deux consoles 12 adjacentes verticalement, la base de ce tendeur 34 est centrée convenablement contre la colonne 10.

Les bords supérieur et inférieur de chaque élément 14 d'entretoisement et de verrouillage comportent respectivement des pattes supérieure et inférieure 52 et 54 de verrouillage. La patte supérieure 52 de verrouillage s'ajuste entre les bords intérieurs inférieurs des deux brides 42 de montage de la console 12 située immédiatement au-dessus. La patte inférieure 54 de verrouillage s'ajuste entre les deux bords intérieurs supérieurs des brides 42 de montage. Ainsi qu'il ressort d'un examen des figures 5 et 9, il est évident qu'en plaçant deux éléments 14 d'entretoisement et de verrouillage, l'un au-dessus et l'autre au-dessous de la partie 32 de montage d'une console 12, les pattes 52 et 54 de verrouillage maintiennent vers l'extérieur les deux bras 40 de la console 12 de façon que les brides 42 de montage soient engagées et fixées dans les rainures associées 22.

Pour décrire le mode d'assemblage des différentes pièces du présentoir selon l'invention, on peut d'abord se reporter aux figures 2 à 4. La figure 2 montre l'une des consoles 12 montée sur la colonne 10. Comme indiqué précédemment, les deux bras 40 sont modérément élastiques et, dans leur position normale, ces bras 40 sont espacés modérément l'un de l'autre. Dans cette position, les deux briques latérales 42 de montage sont engagées dans les deux gorges opposées 22, comme montré sur la figure 2.

10 Pour enlever la console 12 de montage de la colonne 10, on presse les deux bras 40 l'un vers l'autre (comme montré sur la figure 3) et on fait pivoter latéralement l'extrémité extérieure 24 de la console 12, de la position montrée sur la figure 3 à celle de la figure 4. On peut ensuite 15 enlever très facilement la console 12. Ainsi, si une console 12 se brise, il est très simple de la retirer sans avoir à la faire glisser jusqu'en haut des profilés 20, ce qui nécessiterait le démontage des consoles 12 et des éléments 14 situés au-dessus de la console 12 à retirer.

20 Cependant, comme le montrent les figures 5 et 9, lorsque les consoles 12 sont verrouillées avec les éléments 14, elles sont maintenues fixement en place. Ainsi, pour exécuter l'opération de démontage montrée sur les figures 2 à 4, il faut d'abord éléver l'élément 14 d'entretoisement, 25 et lever légèrement la console 12 afin de la libérer des éléments 14 situés immédiatement au-dessus et au-dessous, puis exécuter l'opération montrée sur les figures 2 à 4.

Le montage d'une console 12 sur la colonne 10 consiste d'abord à mettre en place la console 12 dans la position montrée sur la figure 4, à presser l'un vers l'autre les bras 40, à amener la console 12 dans la position montrée sur la figure 3, puis à la relâcher afin qu'elle prenne la position représentée sur la figure 2. La console 12 est alors en position de verrouillage avec les éléments 14 situés immédiatement au-dessus et au-dessous d'elle.

Chaque élément 14 d'entretoisement et de verrouillage est dimensionné de manière que ses bords latéraux 48 soient

écartés l'un de l'autre d'une distance qui n'est que légèrement supérieure à celle comprise entre les bords intérieurs des deux profilés 20, de façon que cet élément 14 soit emboîté relativement librement dans les rainures 22.

- 5 Il est donc possible de faire glisser directement en position un élément entre les rainures 22 en déplaçant un bord 48 sur toute la longueur d'une rainure 22, puis en amenant l'autre bord 48 par le profilé opposé 20 et en alignement avec la rainure 22. Cependant, lorsque l'élément 14 se
10 verrouille avec une console adjacente 12, il se centre automatiquement par rapport aux profilés 20 de manière à être maintenu fixement en place. S'il est déverrouillé par rapport aux consoles 12 (ce qui s'obtient en écartant légèrement l'une de l'autre les consoles adjacentes 12), l'élément 14
15 peut être aisément enlevé.

Lorsque les consoles 12 et les éléments 14 d'entretoisement et de verrouillage d'un premier groupe sont montés de manière à être superposés verticalement sur la colonne 10, un élément supérieur 56 de verrouillage est introduit dans la
20 partie supérieure des deux profilés 20. Cet élément 56 de verrouillage comporte deux doigts 58 tournés vers le bas et s'enclenchant avec le bord supérieur de la base d'un tendeur 34 de chaussure monté à proximité du sommet de la colonne 10.

Les consoles et les éléments 14 d'entretoisement et
25 de verrouillage étant montés sur la colonne 10 comme montré sur la figure 1, il est possible de monter un tendeur 34 de chaussure sur le présentoir, de manière aisée, comme représenté sur les figures 6 et 7. On incline tout d'abord modérément le tendeur 34 de chaussure afin qu'un bord supérieur
30 60 de sa base 62 s'engage dans une encoche 64 formée par les deux bords arrière inférieurs des ailes 30 de la console 12. Ensuite, on fait tourner vers le bas le tendeur 34 afin que sa base 62 repose contre l'un des éléments 14, l'organe 50 de positionnement centrant le tendeur 34 comme décrit précédemment.
35 Le tendeur 34 vient ensuite reposer sur l'extrémité extérieure 26 de la console 12 et il est centré entre les deux saillies 36. La surface inférieure de la base du tendeur

34 est configurée de manière à correspondre à l'organe 50 afin que le tendeur 34 soit convenablement centré. Le tendeur 34 est ou peut être de conception classique, et la figure 1 représente, en trait mixte, comment ce tendeur 34 5 maintient une botte ou une chaussure 70.

Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées au présentoir décrit et représenté sans sortir du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Présentoir à chaussures, caractérisé en ce qu'il comporte un élément de base qui porte une glissière comprenant deux profilés (20) tournés intérieurement l'un vers l'autre et délimitant des rainures correspondantes (22), plusieurs consoles (12) destinées à être montées sur la glissière et comportant chacune une extrémité intérieure (26) de montage, une extrémité extérieure (24), deux bras (40) espacés latéralement à l'extrémité intérieure de la console, deux éléments (42) de montage qui s'étendent latéralement chacun sur un bras et qui sont destinés à s'emboîter dans l'une, correspondante, desdites rainures, les bras pouvant être pressés élastiquement et latéralement l'un vers l'autre afin que les éléments de montage puissent être introduits dans les rainures, plusieurs éléments (14) d'entretoisement conçus chacun pour être montés dans la glissière, entre des consoles adjacentes, afin de maintenir ces dernières convenablement écartées, les éléments d'entretoisement et les bras comportant des parties complémentaires de verrouillage qui peuvent prendre une position d'engagement et une position de dégagement, les parties de verrouillage maintenant lesdits bras dans les rainures lorsqu'elles sont en position d'engagement.
2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les éléments d'entretoisement comportent des bords latéraux (48) destinés à s'emboîter dans les rainures et espacés l'un de l'autre d'une distance qui n'est que légèrement supérieure à celle comprise entre les profilés, de manière qu'il soit possible d'introduire chaque élément d'entretoisement dans les rainures en introduisant d'abord totalement un premier bord dans une rainure, puis en amenant un second bord en alignement avec une seconde rainure, et l'élément d'entretoisement étant centré dans le profilé afin d'être fixé dans ce dernier lorsque les parties de verrouillage sont en position d'engagement.
3. Présentoir selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les parties de verrouillage comprennent

des moyens d'emboîtement à tenons et mortaises portés par les éléments d'entretoisement et les consoles.

4. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les parties (52, 54) de verrouillage de chaque élément d'entretoisement sont situées sur des zones supérieure et inférieure de cet élément afin qu'une console montée entre deux éléments d'entretoisement adjacents soit verrouillée en position d'enclenchement auxdites zones supérieure et inférieure.

10 5. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une partie de verrouillage de l'élément d'entretoisement comprend un organe de verrouillage qui fait saillie vers l'extérieur et qui est centré sur cet élément d'entretoisement, les parties de verrouillage de la console comprenant deux organes de verrouillage, espacés latéralement et destinés à se placer à l'extérieur des organes de verrouillage de l'élément d'entretoisement.

20 6. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux organes de montage de chaque console comprennent deux brides (42) qui font saillie latéralement et qui sont situées chacune sur un bras, des parties supérieure et inférieure des brides délimitant des évidements de verrouillage supérieur et inférieur, chaque élément d'entretoisement comportant des organes (52, 54) de verrouillage qui 25 font saillie vers le haut et vers le bas et qui sont destinés à s'emboîter dans les évidements de verrouillage supérieur et inférieur, respectivement, de la console.

30 7. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte un organe (50) de centrage qui est fixé sur l'élément d'entretoisement et qui est destiné à s'enclencher avec une partie d'un tendeur (34) de chaussure monté sur le présentoir et à positionner ce tendeur.

35 8. Présentoir à chaussures, caractérisé en ce qu'il comporte un élément de base qui constitue une glissière comportant deux profilés (20) tournés face à face vers l'intérieur et délimitant des rainures correspondantes 22, une console (12) de montage destinée à être montée sur la

glissière et comprenant une extrémité intérieure (26) de montage, une extrémité extérieure (24), deux bras (40) espacés latéralement et situés à l'extrémité intérieure de cette console, deux éléments (42) de montage qui font saillie latéralement, qui sont situés chacun sur un bras et qui sont destinés à s'emboîter chacun dans l'une, correspondante, desdites rainures, les bras pouvant être pressés élastiquement et latéralement l'un vers l'autre afin que les organes de montage puissent être introduits dans les rainures, les bras comportant des parties de verrouillage destinées à s'enclencher avec un élément correspondant d'entretoisement qui peut également être monté sur le présentoir, ces parties de verrouillage pouvant prendre une position d'engagement et une position de dégagement, lesdites parties de verrouillage maintenant les bras dans les rainures lorsqu'elles sont en position d'engagement.

9. Présentoir selon la revendication 8, caractérisé en ce que les parties de verrouillage constituent en emboîtement à tenon et mortaise dont une partie est située sur les consoles.

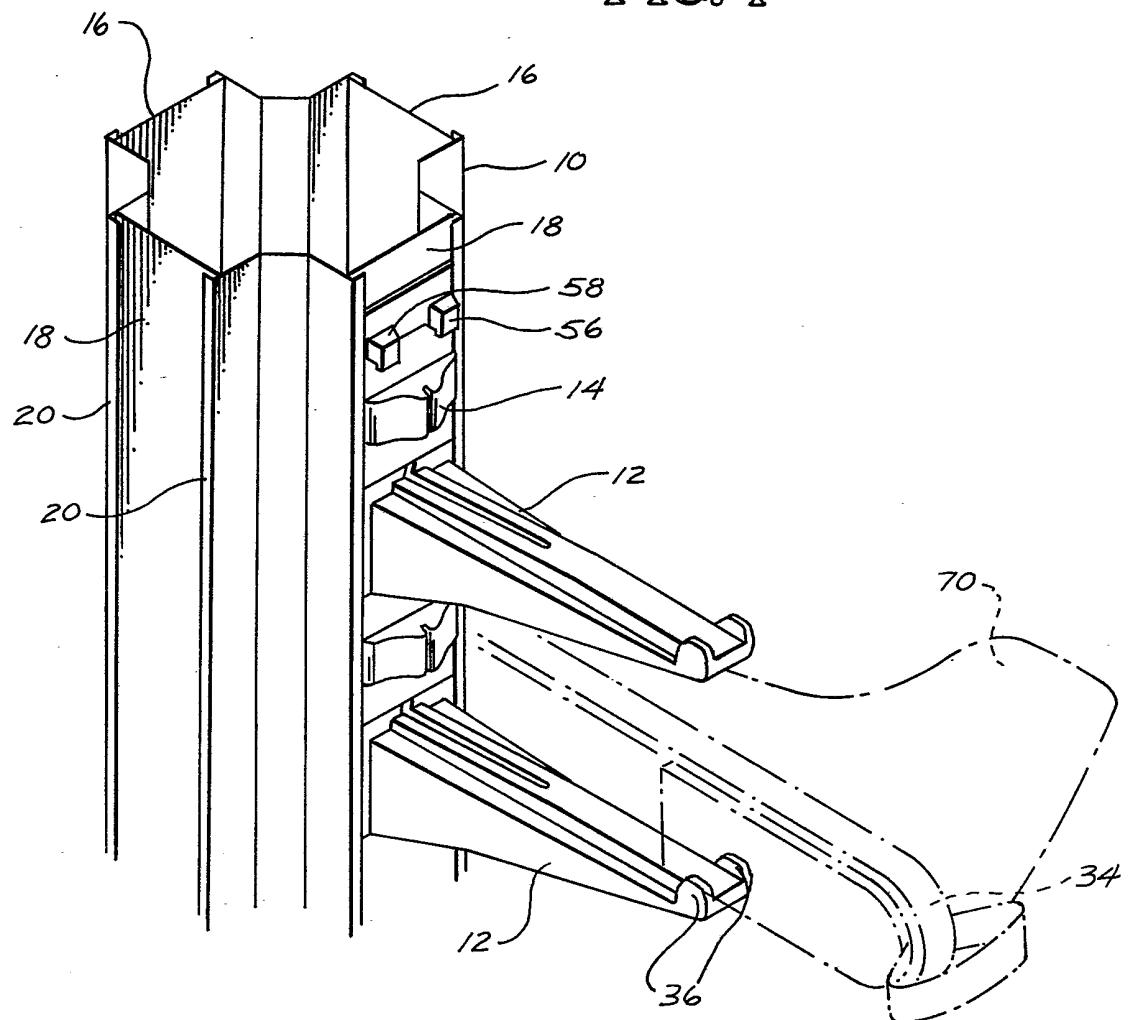
10. Présentoir selon la revendication 8, caractérisé en ce que les parties de verrouillage de chaque bras sont situées sur des zones supérieure et inférieure de ce bras afin qu'une console, montée entre des éléments d'entretoisement adjacents, soit verrouillée en position d'engagement, à ses extrémités supérieure et inférieure.

11. Présentoir selon la revendication 8, caractérisé en ce que les parties de verrouillage de la console comprennent deux organes de verrouillage espacés latéralement et destinés à être placés à l'extérieur d'un organe de verrouillage faisant partie d'un élément d'entretoisement associé.

12. Présentoir selon la revendication 8, caractérisé en ce que les deux organes de montage de chaque console comprennent deux brides (42) qui font saillie latéralement et qui sont situées chacune sur un bras, des parties supérieure et inférieure de ces brides présentant des évidements de verrouillage supérieur et inférieur destinés à s'emboîter avec des organes de verrouillage (52, 54) faisant partie d'éléments d'entretoisement associés.

1/5

FIG. I



2/5

FIG. 2

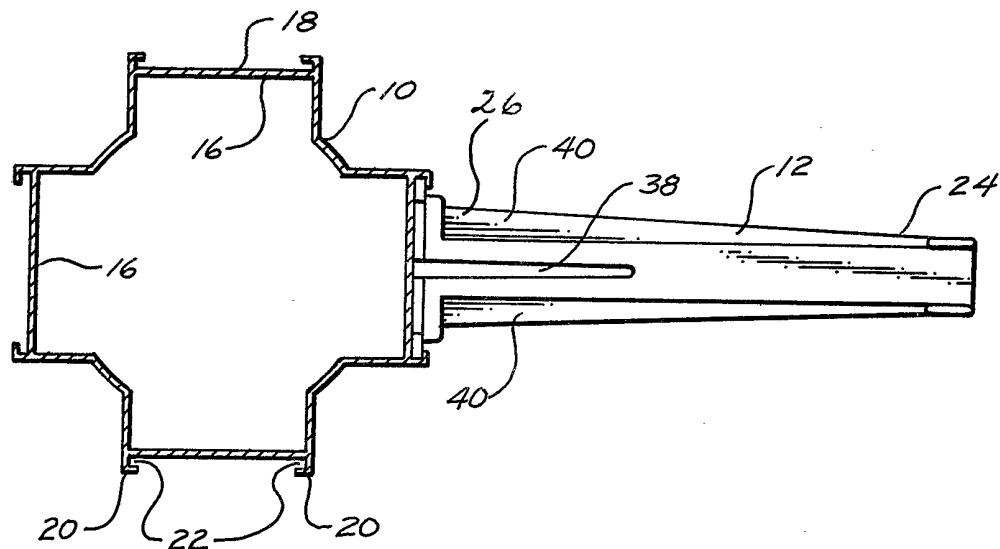


FIG. 3

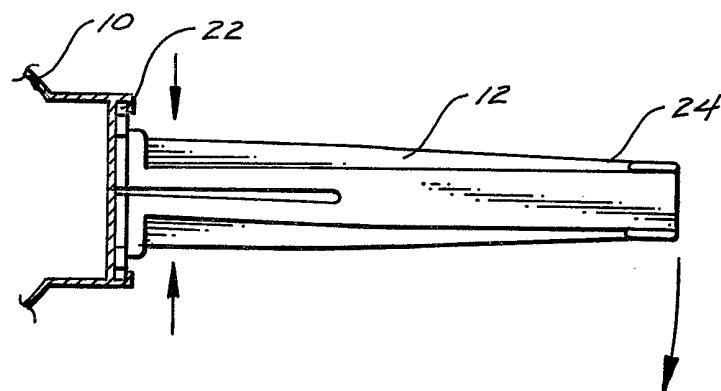


FIG. 4

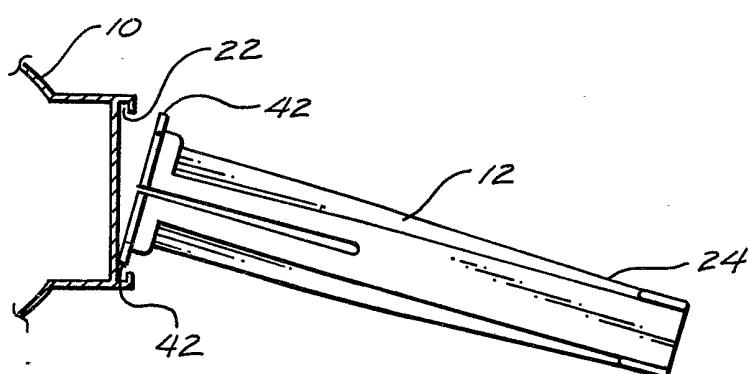
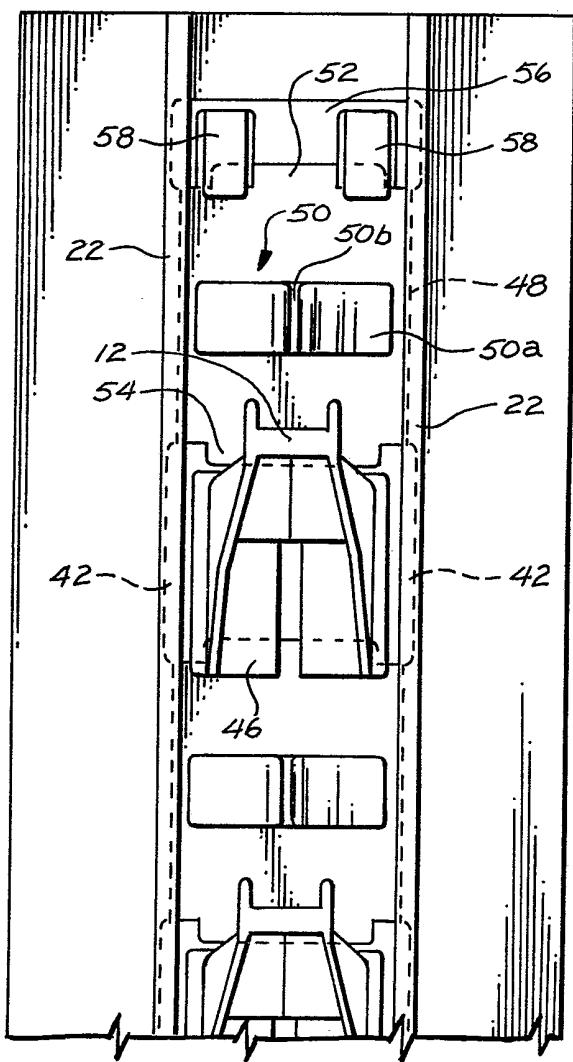


FIG. 5



4/5

FIG. 6

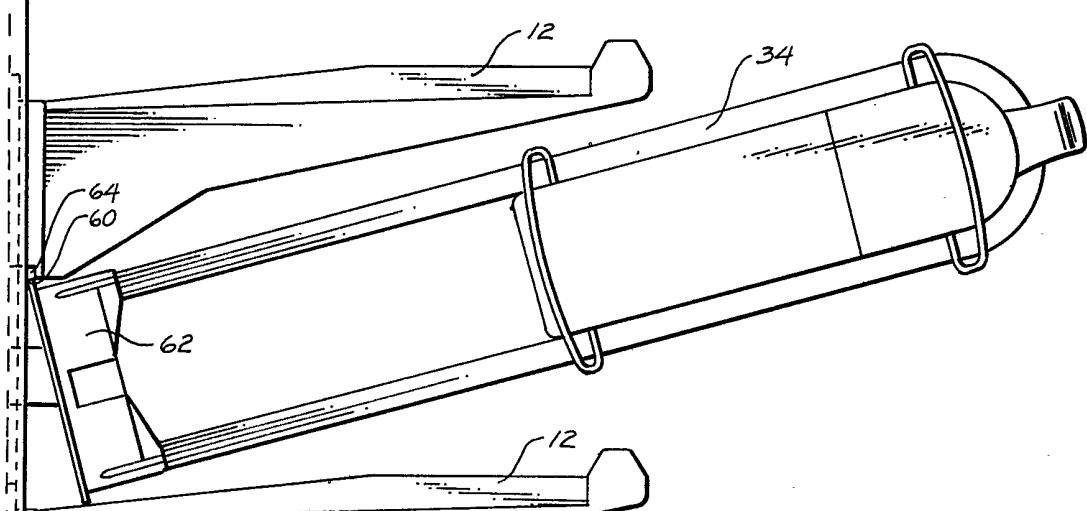
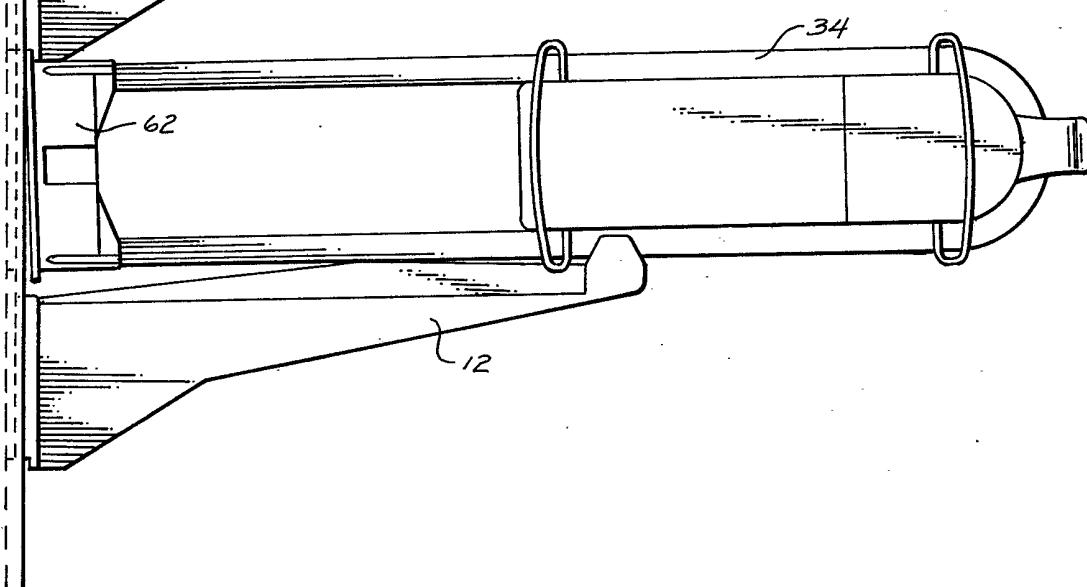


FIG. 7



5/5

FIG. 8

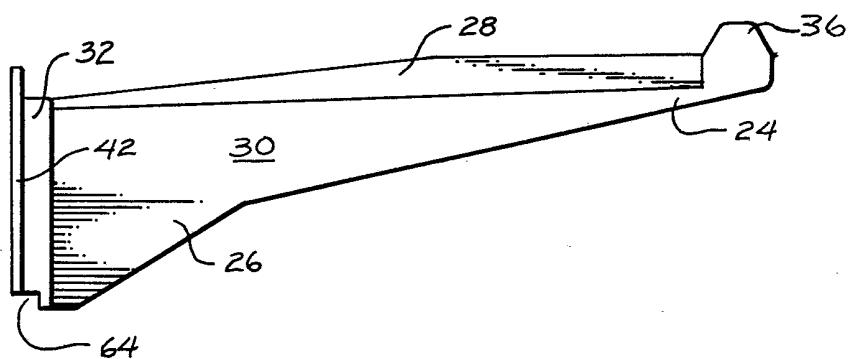


FIG. 9

